



**Mesdames et Messieurs,**  
**Chers collègues,**

Il y a 40 ans, en mars 1982, le Parlement votait la grande loi fondatrice de la décentralisation.

C'est un anniversaire passé aujourd'hui à peu près inaperçu, et pourtant, à l'époque, cette loi représentait une véritable rupture, elle affirmait un choix politique fort, elle portait un projet de société ambitieux, celui de changer en profondeur le fonctionnement des pouvoirs publics pour changer la vie des Français.

Cette loi a été pensée et conçue pour rapprocher la décision du citoyen, pour prendre en compte la diversité du pays, pour responsabiliser davantage les élus locaux en leur donnant les moyens de mener leur propre projet politique adapté aux besoins de leur territoire et de leurs habitants.

40 ans plus tard, je pense que nous pouvons faire le constat que la décentralisation a globalement tenu ses promesses et fait la démonstration de sa pertinence.

Le niveau et la qualité des services publics de proximité se sont considérablement développés.

Les infrastructures de transport et communication, les équipements et aménagements publics ont rendu les territoires plus attractifs.

Bref, les collectivités locales ont contribué au bonheur de vivre des Français.

Et pourtant, depuis une quinzaine d'années, la décentralisation subit de nombreux assauts venant d'une administration centrale qui n'a jamais digéré de perdre son pouvoir.

Refusant d'admettre que la décentralisation a permis de grands progrès dans l'équipement du territoire et la montée en puissance des services publics de proximité, cette administration centrale n'a eu de cesse, quelles que soient les majorités en place, que de limiter les libertés locales, de réduire les ressources de nos collectivités, et d'encadrer toujours plus strictement le pouvoir de nos assemblées pourtant démocratiquement élues au suffrage universel.

Gouvernement après gouvernement, majorité après majorité, réforme après réforme, nous avons vu nos ressources fondre, nous avons perdu la clause de compétence générale, perdu le pouvoir de lever l'impôt local, cette administration centrale a fini par vider de son sens la décentralisation avec le sombre dessin de faire des collectivités locales de simples sous-traitants d'un État central.

Et aujourd'hui, à l'occasion des 40 ans de la loi de 1982, force est de constater que cet élan qui a porté ce grand projet de décentralisation s'est essoufflé.

La décentralisation n'est plus évoquée comme un choix politique, elle n'est plus portée comme un projet de société. Elle est devenue un simple sujet d'ordre réglementaire, une banale question d'organisation administrative.

Pourtant, les crises que nous avons traversées, qu'il s'agisse des gilets jaunes ou de la crise sanitaire, tous ces événements ont mis en lumière une relation forte des Français à leur territoire, et une demande forte de services publics de proximité et de qualité.

Ces enseignements doivent conduire ceux qui nous gouvernent à réaliser que le redémarrage de la France passera par la décentralisation.

Le redémarrage passera par le développement des libertés locales et de la responsabilité fiscale des collectivités locales, par moins de normes et de contrôles qui trahissent ce goût bien français de la bureaucratie et la peur de la décentralisation, par plus de confiance.

Je sais que nous sommes dans un contexte de campagne électorale, mais ne cherchez pas dans mes propos une mise en accusation d'un parti ou d'un autre. Non je ne vise personne en particulier.

Je crois au contraire que la responsabilité est collective.

Elle concerne les élus nationaux, de tout bord, qui n'ont pas su opposer de résistance à une administration centrale revancharde.

Mais elle repose aussi sur les élus locaux qui ont parfois trouvé un certain confort dans cette déresponsabilisation au profit de l'Etat.

J'émets le vœu et je veux le croire, que les élections présidentielle et législative qui se dérouleront dans les prochains jours ouvriront une nouvelle dynamique pour la décentralisation et permettront de redonner du souffle à cet élan de 82.

En tout cas, ici, au sein de cette Assemblée départementale, je me réjouis que nous ayons su ensemble construire un projet de budget respectueux de l'esprit de 82.

Un projet de budget d'une collectivité qui se prend en charge et qui n'entend pas être un simple sous-traitant de l'Etat.

Un projet de budget qui ne se contente pas de distribuer des allocations de solidarité nationale, aussi importantes soient-elles, mais qui prétend à créer de la richesse, des emplois et de la cohésion sociale.

Un projet de budget qui protège les Haut-Pyrénéens les plus fragiles et qui prépare l'avenir du département grâce à un programme d'investissements ambitieux de 75 millions d'euros.

75 millions d'euros, c'est effectivement le budget que nous allons consacrer de façon volontariste, à l'investissement pour poursuivre le développement de ce territoire et soutenir son attractivité.

Et nous le ferons sans augmenter la dette et dans une attitude prudentielle qui nous permet de conserver un fonds de réserve pour faire face aux imprévus.

Grâce à ce budget, nous pourrions mener des projets importants tels que la construction du bâtiment des Archives au centre de Tarbes, la rénovation

énergétique des bâtiments et notamment des collèges, des travaux routiers, etc.

Mais nous allons également pouvoir augmenter l'aide aux communes et intercommunalités pour soutenir leurs projets d'aménagement et d'équipement, ainsi que leurs projets dans le domaine du tourisme.

Ce territoire a besoin de projets.

Avec les subventions, mais aussi avec les pôles touristiques et avec l'Adac, nous accompagnons la réalisation des projets locaux, de la définition de la stratégie jusqu'au financement, en passant par l'ingénierie.

Nous créons les outils pour permettre à chaque collectivité locale de prendre en main son destin dans l'esprit de la décentralisation dont nous fêtons cette année les 40 ans.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

**Michel PÉLIEU,**  
**Président du Département des Hautes-Pyrénées**